Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 078-217801042-20260922-DEL_26_09_54-DE

MAIRIE DE BREUIL-BOIS-ROBERT
Rue de la Libération
78930 BREUIL-BOIS-ROBERT

N° 26-09-54

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026.

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : **12**
Votants : **15**

PRÉSENTS : M.M. et Mmes DELAVAUD Maurice, DESPINS Claudette, KERJEAN Yann, LEFEBVRE Charlène, LOUISET Olivier, MAILLARD Aurélie, MANIANGA-KEYET Brice, MOISAN Bernard, MOREAU Chloé, PICARD Sophie, ROUXEL Olivier, VOLLAND Claudine.

EXCUSÉS : M.M. DA SILVA PEDRO Jérôme (pouvoir à Mme MOREAU Chloé), GUICHOUX Bernard (pouvoir à Mme DESPINS Claudette), MORDRET Pauline (pouvoir à M. LOUISET Olivier).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAILLARD Aurélie.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France au titre du Budget participatif écologique et solidaire – Renaturation de la Source des Fontaines

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le dispositif « Budget participatif écologique et solidaire » édition 2027, mis en place par la Région Île-de-France ;

Considérant la volonté de la commune de Breuil-Bois-Robert de préserver et de renforcer la biodiversité sur son territoire ;

Considérant l'intérêt paysager et environnemental du site de la Source des Fontaines et la volonté communale de préserver et valoriser cet espace naturel ;

Considérant que les derniers événements climatiques, et notamment les vents violents survenus lors de la dernière tempête, ont entraîné le déracinement d'un arbre et fragilisé le patrimoine végétal du site ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 078-217801042-20260922-DEL_26_09_54-DE

Considérant que la commune souhaite engager une opération de renaturation et de restauration écologique de la Source des Fontaines, comprenant notamment :

- la plantation d'un nouvel arbre en remplacement de l'arbre déraciné ;
- la plantation de plusieurs dizaines d'arbustes et végétaux adaptés au site ;
- la diversification des essences afin de favoriser la biodiversité locale ;
- les éventuels travaux de préparation des sols et les équipements nécessaires à la bonne reprise et à la protection des plantations ;

Considérant que cette opération permettra de renforcer la végétalisation du site, de favoriser les habitats et ressources pour la faune locale, d'améliorer la qualité paysagère de cet espace et de contribuer à l'adaptation de la commune aux effets du changement climatique ;

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'un soutien financier de la Région Île-de-France dans le cadre du Budget participatif écologique et solidaire édition 2027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, ***décide :***

- *D'approuver le projet de renaturation et de restauration écologique de la Source des Fontaines ;*

- *D'approuver le programme de plantations comprenant notamment le remplacement de l'arbre déraciné ainsi que la plantation de plusieurs dizaines d'arbustes et végétaux ;*

- *D'approuver le montant prévisionnel de l'opération fixé à* ***2 936 € HT*** *;*

- *De solliciter auprès de la Région Île-de-France, au titre du Budget participatif écologique et solidaire, une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération, représentant un montant prévisionnel de 2 000 €*

- *D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération établi comme suit :*
 - *Coût total prévisionnel de l'opération : 2 936 €*
 - *Subvention sollicitée auprès de la Région Île-de-France : 2 000€*
 - *Autofinancement de la commune : 936 €*

- *D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son instruction ;*

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 078-217801042-20260922-DEL_26_09_54-DE

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, conventions et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à l'obtention de la subvention ;*

- *De préciser que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal.*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
En Mairie, le 24 septembre 2026.

Le Maire,
Bernard MOISAN

